**QUELQUES ELEMENTS SUR LA SITUATION DE L’EDUCATION ET DE LA RECHERCHE.**

Le gouvernement a adopté à l’issue du Conseil des Ministres du 27 mai 2020, u*n rapport relatif aux modalités d’évaluation et de validation de l’année scolaire 2019-2020*. Ainsi, il a décidé de : la reprise effective des activités pédagogiques dans les classes d’examen pour compter du 1er juin ; la tenue des examens du CEPE, BEP et du BEPC à partir du le 14 juillet et le BAC pour le 3 août ; le passage automatique des élèves des classes de CP1, CE1 et CM1 en classe supérieure ; le passage en classe supérieure sur la base de la plus forte moyenne disponible à la date du 16 mars 2020 pour les élèves de CP2, CE2, 6e, 5e, 4e, 2nd et 1ère. Ces décisions du gouvernement comportent de graves conséquences au plan institutionnel et pédagogique.

En effet, sur le terrain on relève ce qui suit :

* une exécution à un taux insuffisant des programmes scolaires. De façon générale, il apparait que le taux d’exécution sur le terrain est de l’ordre de 45 à 50%. Dans certains établissements, des classes n’ont pu démarrer les cours avant le mois de janvier 2020 et par conséquent, ne disposaient d’aucune moyenne trimestrielle à la date de fermeture des classes. Cela est consécutif entre autres au mandatement tardif des sortants des écoles professionnelles. D’ailleurs, à ce jour, des travailleurs ne sont toujours pas mandatés.

La validation de l’année 2019-2020 pour les classes intermédiaires avec ce taux faible taux d’exécution des programme vide de son sens et de son contenu l’article 2 de la loi d’orientation de l’éducation, qui indique que l’éducation s’entend par « *l’ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales, en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel* ».

En classe de 4ème, les notions de *« monômes et polynômes »* et *« équations et inéquations du premier degré dans IR »* sont abordées au troisième trimestre selon la progression en Mathématiques. Celles-ci sont abordées pour la première fois dans le cursus scolaire de l’élève et sont d'une importance capitale pour la compréhension de plusieurs notions en classe de 3ème. En PC, *« La notion de force »* abordée dans le domaine de la mécanique au 3è trimestre de la classe de quatrième est une compétence indispensable pour aborder toutes les autres classes jusqu’en Terminale. En décidant de mettre fin à l’année scolaire pour les élèves de cette classe en l’instar de toutes les autres classes intermédiaires, le gouvernement les met dans une position de ne pas disposer des compétences indispensables pour pouvoir évoluer vers les classes supérieures ;

* des établissements n’ont pu réaliser aucune évaluation trimestrielle. Des élèves dans certaines localités ne disposent pas de moyennes pour un quelconque trimestre ou semestre. Les raisons sont liées à l’absence de professeurs ou l’arrivée tardive desdits élèves, des déplacés internes essentiellement, et qui ont intégré les classes à mi-chemin ;
* la grande majorité des établissements publics n’ont pas pu effectuer de compositions du deuxième trimestre et de ce fait n’ont que la moyenne du 1er trimestre ;
* la communication de notes par des professeurs au mois de juin 2020 à la suite de pression et de chantage des administrations en vue de fabriquer vaille que vaille un deuxième trimestre alors que les élèves ne sont nullement informés de quoi que ce soit sur lesdites notes ;
* le non-respect des normes de réalisation des propositions sur la fin de l’année notamment au primaire se traduisant entre autres par la transmission de données sur les propositions de passage en classe supérieure sans une validation en conseil d’enseignants ou signature du Directeur d’école ;
* la prise de décision de rachat jusqu’à 7 de moyenne sur 20 pour le passage en classe supérieure au post-primaire et secondaire dans certains lycées ;
* un manque de gestion holistique de l’éducation avec des mesures qui ne prennent pas en compte tous les sous-secteurs. Il en est ainsi des universités pour lesquelles jusque-là, rien d’officiel n’est dit sur le sort des étudiants des niveaux différents que ceux de licence et master professionnels ;
* une réduction de 80% du budget de la recherche mettant le Centre national de la Recherche scientifique et technologique dans une posture de ne pouvoir payer ni les factures ni les factures d’électricités. Pendant ce temps, le budget de l’assemblée nationale est passée de 14 milliards à 20 milliards et de ce fait, dépasse les budgets de l’ensemble des universités publiques réunies ;
* le déroulement de cours dans certains établissements notamment privés pour les classes intermédiaires contrairement aux décisions prises par le conseil des ministres et malgré les injonctions des autorités du MENAPLN ;
* etc.

En plus de ces éléments dont la conséquence manifeste est le saccage du système éducatif, le gouvernement a abattu une répression illégale qui a consisté à la suspension de salaires de centaine de travailleurs de l’éducation. Ce contentieux important reste à ce jour non résolu correctement.

C’est au regard de toutes ces données et s’appuyant sur nos analyses et prises de positions depuis le mois de mai 2020, nos organisations :

1. E***xigent :***
* ***le retour de tous les apprenants dans les établissements à partir du 1er septembre 2020 en vue de l’exécution des programmes à une hauteur nécessaire à leur bonne formation et un achèvement convenable de l’année scolaire 2019-2020 ;***
* ***la restitution intégrale des salaires suspendus ;***
* ***le règlement avant le mois d’octobre 2020 de la dette sociale des travailleurs de l’éducation et de la recherche notamment les retards d’avancement, de reclassement, de correction d’indemnités, de bonification d’échelon, etc. ;***
* ***le respect des droits des personnels de l’enseignement du privé ;***
1. ***Décident de ne pas participer à tout conseil de classe ou d’enseignants en attendant le retour des élèves des classes intermédiaires pour une bonne évaluation les concernant.***

Ouagadougou, le 4 juillet 2020